

## Compte-rendu de la quatrième réunion NAO, temps de travail et déplacements du 08/10/ 2021 8h30-12h30

Présents pour la Cfdt : Joëlle BERNARD-LORENZETTI, Bruno ANDRE, Ahmad EL KHALEDI

Et pour la préparatoire : Joëlle BERNARD-LORENZETTI, Bruno ANDRE, Ahmad EL KHALEDI, Brahim KHALID, Alain TAILLEFER

Présents pour la Direction : LE-BLON-BOITIER Philippe, MENU Florence, ROUSSEAU Adelaïde

Et les autres OS : CFE-CGC, CGT, FO

### Ce qu'il faut retenir (en 1 minute)

=====

#### De quoi s'agit-il ?

4<sup>ème</sup> Réunion NAO, salaires, temps de travail et déplacements 2021 pour l'ensemble des salariés de l'UES.

#### Situation de la négociation :

Cette 4<sup>ème</sup> séance s'inscrit dans le cycle des Négociations Annuelles Obligatoires. Elle vient préciser le compte-tenu du texte proposé lors de la réunion précédente.

#### Objet de la séance :

Finaliser le projet d'accord fourni par la Direction.

#### Apports Direction :

- **Calculatrice pour simuler les différentes hypothèses d'augmentations**

#### Revendications, commentaires Cfdt :

La Cfdt réaffirme sa demande initiale d'augmentation de la PRU, plutôt qu'un % sur l'AIB. Mais face à l'opposition affirmée de la Direction, nous demandons que les classes les plus basses soient d'avantage augmentées en valeur brute que les autres.

La Direction souhaite intégrer les classes 14. La Cfdt ne le souhaitait pas pour cette année, car l'enveloppe proposée n'est pas au niveau souhaité et l'écart de salaire moyen entre la classe 13 et 14 est de plus de 1400€ mensuel, alors qu'entre les autres classes il est au maximum de 340€. Nous ne sommes pas fermés mais nous demandons qu'une enveloppe complémentaire viennent compenser.

Nous avons été entendus pour qu'il y ait un engagement au moins sur l'année suivante. Nous actons le 1% proposé par la Direction pour une AI minimum en 2022, comme un point d'entrée de la future négociation.

La Direction réaffirme ne pas vouloir bouger sur les montants concernant les médailles du travail, les FDQ, les Itinérants. Nous demandons que pour les médailles du travail, la durée d'ancienneté à l'AFPA soit à minima calculée par pas de 10 ans au lieu des 20 ans.

Enfin un texte sera proposé concernant la récupération des temps de trajet en mission, effectués en dehors des heures de travail. Il s'agira uniquement de récupération et non de financement. Nous redisons notre souhait d'avoir un système simple et équitable : récupération heure pour heure au-delà la première demi-heure.

Comme pour les autres OSR, toutes les mesures qui seront mises en œuvre devront avoir un effet en 2021. Il est inconcevable que dans le cadre d'une NAO 2021, des décisions s'appliquent en 2022 !

---

## Le compte rendu (en + d'une minute)

---

### Préambule

La Direction nous informe en marge de la négociation, qu'un texte nous sera proposé rapidement concernant la prorogation de la décision unilatérale de l'accord intergénérationnel. Pour la CFDT « mieux vaut tard que jamais » ! Cette décision s'est arrêtée le 31 décembre 2019. Depuis nous réclamons sans cesse d'avoir un nouveau texte qui correspond à l'engagement de la Direction. Malheureusement plusieurs collègues sont partis à la retraite sans bénéficier du plan et sans les 2 mois de congés sup prévus dans cet accord. Espérons enfin une proposition concrète !

Pour les temps de trajet en mission hors horaires de travail habituels, Le DRH Central considère que la note de 2006 est plutôt cohérente mais qu'elle n'est pas connue. Virginie DECAURE, directrice juridique / social reprend la note pour une mise à plat. Il est réaffirmé qu'il s'agit bien d'un temps de travail, mais que ce n'est pas du temps de travail effectif et donc permet de récupérer mais sans rémunération. La CFDT considère que si le process actuel est très peu utilisé, ce n'est pas un problème de communication mais de complexité dans le calcul et dans la mise en œuvre. Nous voulons un système simple, compréhensif, partagé entre les salariés et les managers. Une solution : récupération à 100% au-delà des 30 premières minutes.

Un point est fait aussi sur le passage des formateurs de la classe 9 à 10. Environ 500 CDI seraient concernés (enveloppe de 2 M€). Il faut que tous passent en classe 10 en s'assurant que les compétences attendues sont acquises. Le processus est engagé par étape en commençant par les plus anciens et ensuite travaillé par ¼. Nous sommes satisfaits de la prise en compte d'une de nos revendications mais nous ne savons pas comment les collègues avec beaucoup d'ancienneté et ceux ayant largement engagé, voire terminé, les anciens parcours DFA seront pris en compte. Nous souhaitons qu'il n'y ait pas de parcours de formation pédagogique venant se rajouter et qu'il y ait un effet rétroactif en phase avec le DFA.

**La CFDT est satisfaite de voir que ses demandes semblent être entendues et prises en considération. Maintenant il reste à vérifier la mise en œuvre !**

## Projet d'accord de la Direction :

### 1. Rémunération

La Direction nous a fourni une calculatrice pour pouvoir simuler les différentes hypothèses d'augmentations et leur incidence dans le volume global de masse salariale ainsi engagé. Pour la petite histoire le premier tableau envoyé donnait des résultats erronés ! L'enveloppe chargée pour les augmentations serait de 4M€ correspondant à minima à 30€ bruts mensuels après application d'un % sur l'AIB.

Le DRH Central confirme sa volonté que les classes 14 bénéficient d'augmentation dès cette année.

Effet rétroactif au 1 avril 2021. Dans ce cas il faut prendre en compte un effet report de 3 mois sur 2022.

Il s'engage aussi pour l'année 2022 avec à minima entre 0,5 et 1% d'augmentation l'année prochaine.

Proposition de l'Afpa :

		Nombre de salariés	AIB Moyen		% AG	Augmentation AIB brut/mois
Classe	02	58	1 222,70 €		2,50%	30,57 €
Classe	03	2	Non significatif		0,00%	NS
Classe	04	101	1 379,17 €		2,50%	34,48 €
Classe	05	47	1 551,11 €		2,00%	31,02 €
Classe	06	79	1 577,08 €		2,00%	31,54 €
Classe	07	110	1 752,40 €		2,00%	35,05 €
Classe	08	923	1 876,31 €		1,50%	28,14 €
Classe	09	988	2 015,23 €		1,50%	30,23 €
Classe	10	1 574	2 235,70 €		1,50%	33,54 €
Classe	11	641	2 518,01 €		1,50%	37,77 €
Classe	12	313	2 785,91 €		1,50%	41,79 €
Classe	13	610	3 128,57 €		1,50%	46,93 €
Classe	14	198	4 533,88 €		1,00%	45,34 €

Enveloppe pour 2021 : 2 951 688,94 € (application au 1 avril 2021)

### Proposition de la CFDT

Nous ne pouvons pas accepter cette répartition où les grands bénéficiaires sont les classes 12,13 et 14. Ce n'est pas un bon signal envoyé. Ne faut-il pas aussi jouer un peu sur l'effet rétroactif pour permettre des AG plus forte ? Notre démarche est de rester sur les propositions de la direction pour les classes les plus élevées et d'augmenter celles de 2 à 10 et ainsi arriver à plus d'équité.

Nous notons l'engagement pris pour 2022 que nous demandons à 1%, qui sera le point de départ de la future négociation.

	Nombre de salariés	AIB Moyen	% AG	Augmentation AIB brut/mois
Classe 02	<u>58</u>	1 222,70 €	3,20%	39,13 €
Classe 03	<u>2</u>	Non significatif	3,20%	NS
Classe 04	<u>101</u>	1 379,17 €	3,20%	44,13 €
Classe 05	<u>47</u>	1 551,11 €	2,50%	38,78 €
Classe 06	<u>79</u>	1 577,08 €	2,50%	39,43 €
Classe 07	<u>110</u>	1 752,40 €	2,50%	43,81 €
Classe 08	<u>923</u>	1 876,31 €	2,00%	37,53 €
Classe 09	<u>988</u>	2 015,23 €	1,70%	34,26 €
Classe 10	<u>1 574</u>	2 235,70 €	1,70%	38,01 €
Classe 11	<u>641</u>	2 518,01 €	1,50%	37,77 €
Classe 12	<u>313</u>	2 785,91 €	1,50%	41,79 €
Classe 13	<u>610</u>	3 128,57 €	1,50%	46,93 €
Classe 14	<u>198</u>	4 533,88 €	1,00%	45,34 €

Enveloppe pour 2021 : 3 298 566,05 € (application au 1 avril 2021)

## 2. Médailles de travail

Nous reprenons notre souhait concernant la gratification versée dans le cadre des médailles du travail.

Ancienneté Afpa	Gratification complémentaire en fonction de l'ancienneté Afpa s'ajoutant aux 200€ par médaille
De 10 ans à 19 ans	200€ soit un total de 400€
De 20 ans à 29 ans	400€ soit un total de 600€
De 30 ans à 39 ans	500€ soit un total de 700€
40 et plus	700€ soit un total de 900€

A minima notre demande intègre une première tranche d'ancienneté à l'AFPA à partir de 10 ans au lieu de 20 ans pour la direction et ensuite des pas de 10 ans.

Sur les autres points, tout en réaffirmant nos revendications, il ne devrait pas y avoir d'évolution par rapport à la dernière réunion.

Joëlle, Bruno, Ahmad

**La Direction devrait nous envoyer un projet d'accord pour signature. Il n'y aurait plus de séances de négociation. A suivre ...**